



COMMUNE DE MARQUILLIES
-
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois décembre, le Conseil Municipal de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique DHENNIN, à la suite de la convocation qui lui a été faite le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

Présents : M. Léonard KOUEKAM, M. Pierre PAPEGHIN, Mme Blandine MORTREUX, M. Dominique DHENNIN, M. Éric BOCQUET, Mme Céline LEJOSNE, M. le Secrétaire général

Ont donné Pouvoir : Mme Viviane DELEVALLÉE à M. Dominique DHENNIN

Absents : Mme Marine LEPAGE, M. Loïc TRIDON, Mme Patricia LAVIGNE

Secrétaire de séance : M. Éric BOCQUET

**Le Procès-verbal, une fois approuvé en Conseil Municipal et signé, est déposé sur le site internet de la Commune et est à la disposition du public pour consultation en format papier, en Mairie.*

**Les Délibérations votées en Conseil Municipal sont affichées sur le Panneau de la Mairie, déposées sur le site internet de la Mairie, et sont à la disposition du public pour consultation en format papier, en Mairie.*

**Les interventions lors des échanges et débats sont ici identifiables par un texte en italique.*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h04

I. Ouverture de la Séance : Vérification du Quorum, des Pouvoirs, et Désignation du Secrétaire de séance

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire présente les procurations données pour la séance. Mme Viviane DELEVALLÉE donne Pouvoir à M. Dominique DHENNIN.

M. Éric BOCQUET est désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, avant de poursuivre l'ordre du jour de la séance, intervient sur la nature de cette même séance.

Monsieur le Maire expose que, comme chacun le sait, Mayotte a été récemment frappée par l'un des plus violents cyclones de son histoire. Aujourd'hui, en ce lundi 23 décembre, le deuil national est annoncé par la Présidence de notre pays. Alors que les drapeaux sont en berne et que nous réunissons notre Assemblée dans le cadre de la solidarité des territoires face à l'urgence et à la catastrophe, nous adressons toutes les pensées de la Commune de Marquillies à la population mahoraise.

Nous espérons, au travers de cet humble geste, contribuer au vœu collectif de reconstruction et d'espérance. Je vous invite donc maintenant, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, à vous lever et à observer une minute de silence pour nos concitoyens.

Monsieur le Maire remercie l'Assemblée et la salle pour cette minute de silence.

II. Approbation du Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'approbation du Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024.

Le Procès-verbal est approuvé.

III. Points sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Monsieur le Maire fait état qu'il n'y a pas eu de décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire.

IV. Informations diverses

1) Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la dernière lettre reçue de la part de l'INSEE suite à l'opération de recensement de la population en début d'année. A ce jour, le résultat de cette campagne établit le recensement à 1994 personnes.

2) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de la dernière séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, celui-ci a pris la décision d'adresser un bon d'achat, à l'occasion des fêtes de fin d'année, pour des bénéficiaires de l'aide sociale à Marquillies. Cette opération est une première dans ce cadre et méritera, à l'avenir, comme discuté en séance, d'être poursuivie si possible.

M. Papeghin demande comment ces bons d'achat vont-ils être donnés.

Mme Lejosne répond que ceux-ci sont donnés en main propre directement. Elle donne la parole à M. le Secrétaire général.

M. le Secrétaire général remercie Mme Lejosne et souligne que l'opération a actuellement déjà été conduite auprès des bénéficiaires, que celle-ci s'est effectuée en effet bien en main propre, et qu'un courrier accompagne le bon d'achat afin d'expliquer au destinataire sa portée, et l'intention du CCAS.

M. Papeghin souligne que donner ce bon en main propre est une bonne chose, cela permet le contact avec les bénéficiaires.

3) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le contrat que la Commune possède avec Nicollin a été récemment revu. Il rappelle que cette société est celle qui s'occupe de nettoyer les caniveaux. Désormais, celui-ci s'incarnera au travers de quatre passages par an de manière inchangée mais les deux situés à partir du printemps seront caractérisés par une opération de désherbage simultanée. Les horaires ont été modifiés afin de garantir un passage plus performant et pratique, et la négociation de ces modifications dans le cadre d'un partenariat fidèle s'est conclue sans aucune augmentation du prix.

M. Papeghin précise qu'il existe encore des rues avec des stationnements alternés. Il faut bien prendre cela en compte même si cela devient de plus en plus une exception.

V. Délibérations

Délibération à la solidarité avec la population de Mayotte

Monsieur expose le projet de la Commune d'adresser un geste de solidarité au territoire de Mayotte.

Monsieur le Maire précise qu'après le passage du cyclone Chido, le Gouvernement et les Associations civiles et de soutien sont mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique. Il précise que la sensibilité grandement éveillée par les drames humains et par les dégâts matériels d'une ampleur exceptionnelle pousse la Commune à renouveler son vœu d'entraide, comme elle l'avait fait par le passé pour d'autres territoires tels que la vallée de Royat dans le Sud du pays et plus récemment pour la Commune de La Calotterie dans le Pas-de-Calais.

Monsieur précise que la proposition d'aide est donc de 2 000 € ici.

M. Kouekam demande si cette somme est définie toujours selon le principe de 1 € par habitant.

Monsieur le Maire répond que c'est en effet le cas. Si le nombre de la campagne de l'INSEE s'établit en effet à 1994 tout dernièrement, il convenait tout de même d'arrondir la somme pour le respect de la démarche évidemment.

M. Bocquet souligne qu'il est en effet important que la Commune s'associe à cette opération de solidarité. Il précise que l'état de lieux de cette catastrophe va coûter des milliards, on parle de 5 milliards, certains parlent de 10, il va falloir des années pour reconstruire un territoire recensant près de 80% de destruction, cela est effrayant.

Monsieur le Maire parle des images que chacun et chacune peut voire, très impressionnantes et qui donne lecture de la gravité de ce qu'il se passe là-bas.

M. Bocquet précise que ce drame touche un Département connu déjà pour être le plus pauvre de France. Il demande comment sera choisi le bénéficiaire et donne la parole à M. le Secrétaire général.

M. le Secrétaire général remercie M. Bocquet et indique qu'il convient de choisir le bénéficiaire non pas ultérieurement mais maintenant pour le bien de la Délibération. Il précise que les deux organismes potentiels et qui sont notés sur le projet de Délibération sont la Projection civile et la Croix rouge. Aujourd'hui, la Croix rouge, très active, reporte être déjà bénéficiaire d'un nombre très important de dons et fait l'aveu d'une force de travail majeure pour gérer et administrer ceux-ci. La Protection civile est également elle aussi fortement mobilisée mais pour le moment destinataire de moins de dons de la part des administrations publiques.

Mme Mortreux souligne donc que la Commune peut orienter son don à la Protection civile dans ces conditions.

M. Papeghin souligne qu'elle est en plus un organisme d'Etat donc détentrice d'une identité sécurisée et reconnue publiquement.

Après débats et échanges, Monsieur le Maire soumet le projet de Délibération au vote.

- Délibération votée à l'unanimité

VI. Questions diverses

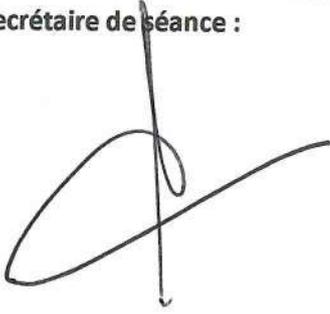
Monsieur le Maire fait état de l'absence, pour la présente séance, de questions à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire remercie l'Assemblée pour le déroulement de la séance.

L'Ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h16

Fait à Marquillies, le 27/02/2025

Le Secrétaire de séance :



Éric BOCQUET (Av. élect.)

Le Maire :



Éric BOCQUET (Ap. élect.)



COMMUNE DE MARQUILLIES

FEUILLE DE PRÉSENCE

Conseil Municipal

Séance du 23 décembre 2024

NOM ET PRÉNOM	SIGNATURE
Monsieur Dominique DHENNIN	
Monsieur Léonard KOU EKAM	
Monsieur Pierre PAPEGHIN	
Madame Viviane DELEVALLÉE	PO
Madame Blandine MORTREUX	
Monsieur Eric BOCQUET	
Madame Patricia LAVIGNE	
Madame Céline LEJOSNE	
Madame Marine LEPAGE	
Monsieur Loïc TRIDON	

Le Conseiller ayant procuration doit inscrire la mention « PO » et signer à la place du Conseiller mandant.

